



Les formations au Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française (CMAPf).

Le **CPMA** - Certificat Polynésien des Métiers d'Art est une Formation de deux ans, équivalente à un CAP (Niveau 3), Elle est accessible sans diplôme requis.

CPMA - option gravure ornemaniste CPMA - option sculpture statuaire

60 semaines de formation
12 semaines de stage en milieu professionnel

Enseignements professionnels

Histoire et cultures polynésiennes
Histoire de l'art occidental
Arts appliqués
Arts plastiques
Atelier sculpture ou gravure
Tahitien
Tressage et vannerie

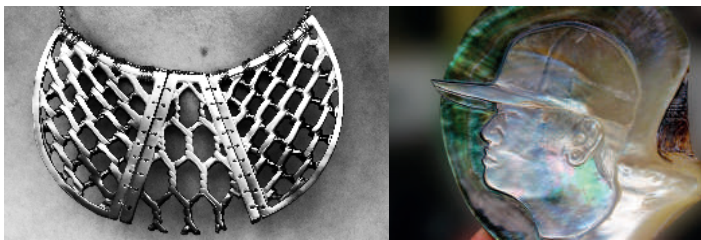


Enseignements généraux

Française – Histoire Géographie – Education civique
Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
Education physique et sportive
Anglais

Les titulaires d'un diplôme de niveau 3 sont exemptés des enseignements généraux.

Le titulaire du CPMA est un artisan d'art qualifié en gravure (sur os, bois, nacre, coquillage etc.) ou en sculpture (sur pierre, corail, bois et matériaux connexes).



Le **BPMA** - Brevet Polynésien des Métiers d'Art est une formation équivalente au baccalauréat professionnel (Niveau 4), accessible au détenteur d'un CPMA, CAP en relation avec le domaine des métiers d'art, Baccalauréat général, technologique ou professionnel, STD2A.

BPMA - option gravure ornemaniste BPMA - option sculpture statuaire

60 semaines de formation
12 semaines de stage en milieu professionnel

Enseignements professionnels

Histoire et cultures polynésiennes
Histoire de l'art occidental
Arts appliqués
Arts plastiques
Arts numériques
Atelier sculpture ou gravure
(selon l'option choisie lors de l'inscription).
Tahitien
Tressage et vannerie

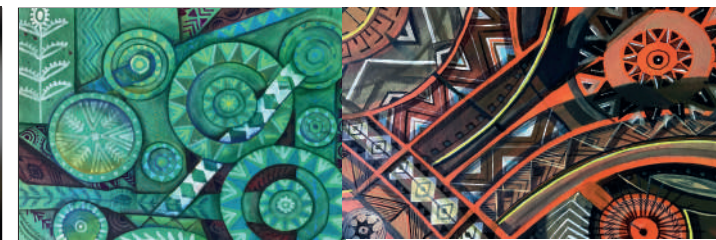


Enseignements généraux

Française – Histoire Géographie – Education civique
Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
Education physique et sportive
Anglais

Economie et gestion
Les titulaires d'un diplôme de niveau 4 sont exemptés des enseignements généraux.

Le titulaire du BPMA est un maître artisan et un technicien d'art qualifié en gravure (sur os, bois, nacre) ou en sculpture (sur pierre, corail, bois et matériaux connexes) suivant l'option choisie



LES OBLIGATIONS

- Avoir 16 ans ou solliciter une par dérogation
- Etre très motivé,
- Avoir un intérêt pour les arts traditionnels polynésiens et pour l'art contemporain
- Etre curieux pour développer une esprit créatif
- Savoir travailler en équipe

L'INSCRIPTION ET L'EXAMEN D'ENTRÉE

L'inscription commence dès le début du mois de mai jusqu'à la fin juin. L'examen d'entrée se déroule la première semaine de juillet.

LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTRÉE

- Epreuve de dessin (arts appliqués)
- Epreuve de mise en volume
- Entretien avec les membres de la commission de recrutement: (lors de l'entretien, le candidat présentera un dossier de travaux personnels : dessins, peintures, photographies, des oeuvres en volume qu'il a réalisé et tout autres documents permettant aux membres de la commission d'apprécier les qualités artistiques du candidat).

RENTREE DES ELEVES STAGIAIRES

La rentrée se déroule la première semaine de septembre.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire du CPMA ou du BPMA peut exercer son activité :

- à son compte en tant que maître artisan BPMA ou artisan d'art CPMA.
- pour une entreprise artisanale,

Le titulaire peut aussi choisir de poursuivre en étude supérieure

- En BPMA pour le lauréat du CPMA ou dans une autre filière de niveau 4.
- En licence DNMADE pour le lauréat du BPMA
- En BTS, en DMA en arts déco, en DNAP ou DNAT en écoles supérieures d'art.